Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261005-DE

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Référence
20261005

Objet de la délibération
Attribution du logement communal situé 1 rue René Bazin et autorisation de signature du bail

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
20/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 30/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 26 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : CHOPIN Éric donne pouvoir à AUGUIN Maryse, DOUCHET Mickaël donne pouvoir à PROUTEAU Sabrina, CHOPIN Mélina donne pouvoir à CHATELIER Franck et JOUBERT Malika donne pouvoir à BRENON Valérie

A été nommée secrétaire : RICHARD Emmanuel

Objet de la délibération : Attribution du logement communal situé 1 rue René Bazin et autorisation de signature du bail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le départ de Madame Corinne NADEAU, locataire du logement communal situé 1 rue René Bazin, notifié par courrier reçu en mairie le 19 octobre 2026 avec un préavis d'un mois ;

Considérant que le logement sera libéré à compter du 16 novembre 2026 ;

Considérant la candidature de Monsieur Léo PETIT-PAS, qui a manifesté son intérêt pour occuper ce logement à compter du 16 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de l'occupation du logement communal et de fixer les conditions financières de la location ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le logement communal situé **1 rue René Bazin** à Monsieur **Léo PETIT-PAS**, à compter du **16 novembre 2026** ;
- **DE FIXER** le montant du loyer dû pour la période du **16 au 30 novembre 2026** à **209,50 €**, correspondant à 50 % du loyer mensuel ;
- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à **419,00 €**, à compter du **1er décembre 2026** ;

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Révérend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261005-DE

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le bail de location ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que le locataire devra s'acquitter des charges locatives et respecter l'ensemble des clauses figurant au contrat de location.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : **www.telerecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026

Le secrétaire de séance
Emmanuel RICHARD

Le Maire
Maryse AUGUIN

MAIRIE DE St-REVEREND VENDEE

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Réverend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353